



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE**

**Séance du vendredi 12 janvier 2007 à 10h00**

En Mairie de Fouesnant

Présidée par Jean-Paul LE PANN

#### **Membres présents :**

**J.P. LE PANN**, CC Pays Glazik  
**R. LE GOFF**, CC Pays Fouesnantais  
**A. GUENEGAN**, Quimper Communauté  
**J.C. SACRE**, CC Concarneau Cornouaille  
**P. LE BERRE**, Quimper Communauté  
**J. PIETE**, CC Pays Bigouden Sud  
**Y. CHATALEN**, Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
**J.L GAGNEPAIN**, Pays Touristique de Quimper  
**B. CROUAN**, CC Châteaulin et du Porzay  
**J.F. GARREC**, CCIQC

#### **Absents excusés**

**R. LE MEUR**, Chambre d'Agriculture  
**M. QUERNEZ**, COCOPAQ  
**M. CANEVET**, CC Haut Pays Bigouden  
**D. BOUER**, CC Pays de Douarnenez  
**Y. BOYER**, Pays Touristique du Menez-Hom Atlantique  
**L. LE PENSEC**, Pays des Portes de Cornouaille  
**B. LE GALL**, CC Cap Sizun  
**A.GERARD**, Quimper Communauté  
**B. PELLETER**, COCOPAQ  
**H. TANGUY**, CCPBS  
**T. MAVIC**, AOCF  
**J.C. LESSARD**, Conseil Régional

#### **Participaient également (sans voix délibérative) :**

**J.P. LE ROUX**, Conseil Général  
**J. R. COULIOU**, Conseil de Développement  
**Y. CONNAN**, Conseil général  
**F. CLEMENT**, CCIQC  
**C. PODEVIN**, CC Pays de Douarnenez  
**H. EGU**, CC Pays Fouesnantais  
**A. LE DUIGOU**, Chambre d'Agriculture  
**O. ANSELLEM**, AOCF  
**S. TROPRES**, Quimper Communauté  
**C. ROBBE-GRILLET**, Préfecture du Finistère  
**J. BROSSE**, Agent comptable du GIP  
**M. DAoust**, **V. LE GUEN**, Pays de Cornouaille

### **Délibération N° 47 : AMORTISSEMENTS**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de fixer la durée des amortissements :

- à 5 ans pour les immobilisations corporelles affectées au compte 2188 (panneau Pays de Cornouaille)
- à 2 ans pour les immobilisations incorporelles (logiciels)

### **Délibération N° 48 : BUDGET 2006 : DECISIONS MODIFICATIVES**

Compte tenu des modifications intervenues en cours d'année sur certains postes de dépenses et de recettes de fonctionnement, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives et les transferts de crédits tels que détaillés en annexe.

### **Délibération N° 49 : Renouvellement de la ligne de crédit**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise le Président à renouveler la ligne de crédit de 100 000 € à la Caisse d'Epargne de Bretagne dans les conditions suivantes :

- Durée : 1 an renouvelable
- Intérêts payables trimestriellement calculés sur la base du T4M (\*) + 0.15% de marge bancaire base 360 jours
- Intérêts calculés au prorata des utilisations, payables trimestriellement à terme échu
- Pas de commission d'engagement

### **Délibération N° 50 : Structuration de la filière bois-énergie en Cornouaille**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le GIP à porter les études relatives à la structuration de la filière bois-énergie en Cornouaille.

## Compte rendu de séance

### **1. Décision modificative et compte administratif provisoire 2006**

Le compte administratif provisoire tient compte des DM à voter.

Il faut notamment noter la diminution de 35 000 € de la part Région sur l'ingénierie de pays 2006 :

la région a demandé début 2006 une base de dépenses pour l'octroi de l'ingénierie. Le budget primitif faisait état de 405 000€ de dépenses et le GIP a sollicité le plafond : 97 224€. L'arrêté de subvention du CR du 8 juin le confirme.

Or pour l'année 2006, les dépenses réelles ont été de 257 000€. Pour le CR, le calcul se fait en appliquant une règle de 3 :

$$257\ 000 \times 97\ 224 / 405\ 000 = 61\ 700 \text{ (arrondis)}$$

Pour autant la subvention du CR n'intervient pas comme un pourcentage des dépenses.

Par exemple, il aurait pu être présenté un montant de dépenses subventionnables de 257 000€ au moment de la demande et sollicité le même montant de subvention (les 97 224€). Il aurait suffi de réaliser le budget présenté.

Ce principe de base de calcul ne nous a été communiqué qu'au moment de la signature du contrat en novembre 2006 par rapport à une demande faite en mars 2006. Nous avons fait valoir auprès des services de la Région ce point sur le manque d'informations sur les modalités précises de calcul.

Lors de notre demande, nous avons joint en annexe une note de synthèse faisant apparaître clairement que les dépenses d'ingénierie étaient prévues à hauteur de 264 343,5€. Il était donc aisé de constater que nous n'avions pas prévu 405 500€ de dépenses d'ingénierie.

Il faut noter que si l'intégralité de la subvention prévue n'était pas perçue, le solde serait reversé dans l'enveloppe 2 ou 3.

Pour l'heure, le solde de la subvention de 2006 ( $61\ 700 - 29\ 000 = 32\ 000$ ) ne nous sera versé qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2007, ce qui apparaît dans la DM.

Une solution est donc recherchée avec les services de la Région.

Le GIP sera quand même excédentaire pour l'année 2006 à hauteur de environ 70 000€.

Le compte administratif présenté n'est que provisoire. Le compte définitif (qui fera apparaître environ 4000 € de plus en dépenses) sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

### **2. Information sur le budget 2007**

#### **Taxe sur les salaires**

Notre ancien comptable nous a informé tardivement que notre GIP était redevable de la taxe sur les salaires et n'a donc pas fait de déclaration pour 2003, 2004, 2005, 2006.

Le nouveau comptable du GIP, Jérôme Brosse, nous a alerté de cette situation en Décembre 2006.

L'assiette de la taxe sur les salaires est fixée sur les salaires et charges sociales. Le montant est de 10% de cette masse salariale. L'impôt annuel dû est d'environ 15 000€.

Face à cette carence le GIP souhaite prouver sa bonne foi en écrivant aux services fiscaux. L'objectif est de demander une remise gracieuse (sur la base de notre bonne foi). Le GIP demande à notre comptable de nous appuyer dans cette démarche.

Il serait souhaitable de régler ce problème avant l'établissement du budget 2007. L'inscription budgétaire sera donc faite en 2007.

## **Elaboration du budget**

- Le Conseil de Développement souhaite qu'une ligne le concernant apparaisse au regard des 15 000 € sur 3 ans qui lui sont réservés par la Région.
- La présentation du budget devra faire apparaître les actions que compte mener le pays (présentation synthétique du même type qu'en 2006).
- Sur la subvention d'ingénierie de la Région, il est rappelé que figurera dans le budget 2007, le solde de la subvention 2006 et l'acompte de 30 % de la subvention 2007. Ainsi tous les ans il y aura un décalage puisque la part Région sera toujours composée du solde de l'année précédente + un acompte sur l'année en cours. Le budget présenté à la Région devra être au plus près des dépenses réelles de fonctionnement qui seront engagées.
- Une volonté de débat budgétaire est clairement manifestée par la plupart des élus avant tout vote du budget.
- Dans le cadre de ce débat budgétaire, le Conseil d'administration souhaite :
  - Une rencontre avec l'assemblée plénière du Conseil de Développement afin de définir certaines orientations.
  - Tirer profit des rencontres territoriales qui pourront être aussi d'un apport important sur des actions à mener en matière de développement économique.
  - Demander à Quimper Communauté, qui fait partie de la conférence territoriale régionale, une réunion d'information sur le CPER et les fonds européens pour lesquels les Communautés de Communes et les Chambres Consulaires n'ont que des informations partielles. La CCI s'inquiète de l'absence de la Cornouaille dans l'élaboration de ces programmes (le Président du Pays n'est pas associé à la conférence territoriale). Le risque pour la Cornouaille est que d'autres territoires s'organisent autour des métropoles (Rennes, Brest, Lorient...) et captent l'essentiel des fonds au détriment de notre territoire. La CCI déplore l'absence d'un projet commun fédérateur.
  - Quimper Communauté souhaite aussi réaliser une présentation de son projet communautaire aux membres du Conseil d'administration.

### **3. Les rencontres territoriales**

Les documents actualisés afférents aux rencontres sont remis sur table.

L'idée générale d'instaurer un dialogue entre élus et chefs d'entreprise par le biais de ces rencontres, qu'il faut considérer comme une grande réunion de travail est unanimement reprise. La volonté que le GIP intervienne prioritairement sur le développement économique est de nouveau affirmée.

Le conseil d'administration considère que ces rencontres, qui sont le fruit d'un travail en commun avec les chambres consulaires, sont très importantes pour poser les bases des actions que souhaite mener le pays.

La convention avec le cabinet Cibles et Stratégies, organisateur des rencontres, est soumise à l'accord de l'assemblée. Le coût de la prestation du cabinet est de 15 000 €. Le GIP a reçu une aide de la DDTEFP de 10 000 €. Les coûts annexes (invitations, repas, location de salle,...) sont estimés à 5000€ pris en charge par le Pays et la CCI à hauteur de 1500€.

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer la convention avec le Cabinet Cibles et Stratégies.

#### **4. Les critères de l'enveloppe 3**

Il est proposé qu'une nouvelle ligne d'éligibilité de projets soit intégrée dans l'enveloppe 3 : l'ouverture de classe bilingue (Breton) sous diverses conditions :

- Réservé uniquement à l'enseignement public
- ouverture justifiée par un engagement de l'inspection académique.
- Le besoin réel de construction ou de réhabilitation de classe doit être avéré.
- pas de limite de population (les communes de plus de 3500 habitants sont éligibles)
- la construction et la réhabilitation sont éligibles (hors modulaire)
- le taux d'intervention est de 20%, le montant d'aide est limité à 15 000€ par classe.

Cette nouvelle mesure est adoptée par le conseil d'administration et sera intégrée à la liste des critères de l'enveloppe 3.

L'intégralité des critères de l'enveloppe 3 est aussi validée. Il est rappelé que les dossiers sont instruits par le GIP.

Le pays adressera un courrier à tous les maires, à tous les présidents d'EPCI et de Chambres Consulaires précisant les critères définitifs retenus dans l'enveloppe 3, ainsi que les modalités de demande et de constitution de dossiers.

#### **5. Le développement durable**

Sur la base du document remis avec l'ordre du jour et qui fait état :

- du diagnostic de synergies entre le pays et les chambres consulaires
- des rencontres avec les agences locales de l'énergie du pays de Morlaix et du Centre Ouest Bretagne
- de l'espace info énergie,

Il est rappelé que le débat sur la pertinence du sujet développement durable a déjà eu lieu en 2006 et qu'une enveloppe budgétaire figurait déjà dans le budget 2006 sur ce thème. De surcroît les élus ont voté le Contrat de Pays dans lequel cette fiche d'action du GIP apparaît clairement.

La région, le Département et l'Ademe font un effort de financement important (80%). L'autofinancement du Pays sur ce projet est de 10 000€ par an sur 3 ans, sans besoin d'augmentation des cotisations. La création du poste d'énergéticien est un CDD sur 3 ans.

L'utilité du poste et de l'action, les besoins réels des collectivités et du grand public dans ce domaine font l'objet d'un débat d'où émanent des doutes de la part de la majorité des membres présents.

L'AOCPC précise que le besoin de conseil et d'information se fait de plus en plus ressentir dans le tourisme (campings et hôtellerie).

Le représentant du Conseil Général expose que le Département n'intervient pas directement sur ce domaine, mais qu'il apporte un soutien financier à cette action (Brest, Carhaix et Morlaix).

Le conseil d'administration dans sa majorité émet des réserves sur la création de ce poste.

Il est proposé que cette question soit mise à l'ordre du jour du débat d'orientation budgétaire. Chaque EPCI sera interrogée sur son engagement dans le développement durable afin de recenser les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre et par là les attentes complémentaires auprès du Pays.

## **6. Structuration de la filière bois-énergie en Cornouaille**

Il est demandé au CA d'autoriser le pays à porter les études relatives aux bilans en ressource bois des collectivités afin que celles-ci puissent bénéficier d'une aide régionale de 50 %.

Chaque EPCI est libre ou non d'engager ces études sur son territoire.

La délibération est votée par le conseil d'administration

## **7. Conseil de développement**

Jean-René COULIOU regrette que le conseil de développement fasse de plus en plus figure d'« appendice » du pays, ce qui est évidemment mal vécu par ses membres.

Enfin il déplore que le pays ne se soit aucunement manifesté suite au décès récent de deux membres du conseil de développement et estime qu'un petit geste aurait dû être fait envers les familles.

Jean-Paul LE PANN remercie l'assemblée et clôt la séance.